

Projet Sportif Fédéral

Informations et modifications de la campagne 2025



Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> Développement
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse		

N-Réf. :

- [Note du 7 février 2025](#) relative aux webinaires d'information sur les demandes PSF 2025
- [Note du 10 février 2025](#) relative à la constitution du groupe des experts territoriaux
- Note du 21 mars 2025 relative au nouveau calendrier de la campagne PSF2025

Synthèse : La publication récente de la note de cadrage de l'Agence Nationale du Sport sur la campagne 2025 du Projet Sportif Fédéral (PSF) nous impose quelques modifications sur le calendrier et la forme des dossiers de demande

Mots clés : PSF, 2025, campagne, ligue, comité, club

La note de cadrage de l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2025 relative à la campagne d'instruction du des aides au titre du projet sportif fédéral (PSF) impose à la fédération des modifications dans la forme du dossier de demande (pour les clubs) et dans le calendrier général (clubs, comités et ligues).

Les nouvelles règles de l'Agence Nationale du Sport portent sur :

- L'obligation de flécher 20% des crédits de l'enveloppe PSF au soutien aux actions en faveur du développement du sport féminin et de son encadrement
- Un montant minimal de subventionnement par dispositif (750€ ou de manière dérogatoire 500€).

Dans ces conditions, vous trouverez ci-dessous le **nouveau calendrier** de la campagne :

- Diffusion notes de cadrage FFBB (clubs, outre-mer, comités, ligues) : 30 mars 2025
- **Ouverture du Compte Asso : 31 mars 2025 – 9h**
- **Date limite de retour des dossiers de demande : 30 avril 2025 – 9h**
- Réunion des experts territoriaux : 30 avril 2025 – 18h30
- Finalisation des corrections des demandes par la FFBB : 2 mai 2025 – 18h
- Début des travaux d'évaluation des demandes : 5 mai 2025
- Propositions d'aide au Bureau Fédéral du 7 juin 2025 (maintenu)

Pour les ligues de **Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion**, la note de cadrage à destination des clubs sera régionalisée en tenant compte des orientations nationales et des propositions pour lesquelles nous vous avons sollicitées le 12 mars dernier.

Nous rappelons qu'il est nécessaire aux structures ayant perçu une subvention en 2024 de finaliser leur Compte Rendu Financier 2024 sur la plateforme LeCompteAsso et de le transmettre avant le 15 avril 2025. Ce délai est à ce jour inchangé.

Pour **les ligues et les comités**, la structure du dossier PSF présenté lors des webinaires d'information de février sera inchangé. Vous disposerez de 4 dispositifs pour formuler vos demandes :

- Accession territoriale au sport de Haut Niveau
- Développer les pratiques et le réseau
- Proposer une offre non compétitive (sport santé, ...)
- S'engager dans une démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO)

Le « public » de ces 4 premières demandes est généralement mixte. Afin de suivre spécifiquement les crédits dédiés au soutien du développement du sport féminin, il vous sera désormais possible de déposer une

seconde demande sur le dispositif : « **Développer les pratiques et le réseau** » pour :

- Présenter votre plan de féminisation global (pratique et encadrement) ;
- Avec l'obligation que ces actions s'adressent exclusivement à un public féminin.

Le dossier de demande de subvention des ligues et des comités sera complété par l'analyse de la grille indicateur retournée à la fédération en prenant en compte :

- Les données 2024/2025 **ET** 2025/2026
- La comparaison avec l'état des lieux 2023/2024

Pour **les clubs**, la structure du dossier PSF présenté lors des webinaires d'information de février doit évoluer. Le nombre de dispositif présenté au nombre de 5 :

- Ne permet pas de répondre à la demande de fléchage de 20% minimum des crédits sur le soutien au sport féminin
- Conduit à une dispersion des sommes et ne permet pas de répondre au nouveau montant minimum de soutien par dispositif imposé par l'Agence Nationale du Sport.

Dans ces conditions, nous travaillons pour adapter la structure du dossier de demande de subvention pour les clubs autour de 3 dispositifs :

- Développer les pratiques et le réseau ;
- Proposer une offre non compétitive (sport santé, ...)
- S'engager dans une démarche Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO)

Afin d'identifier le soutien au développement du sport féminin :

- Les clubs proposant exclusivement une pratique en direction d'un public féminin déposeront leur dossier sous ces 3 dispositifs
- Les clubs proposant une pratique mixte pourront déposer une deuxième demande sur le dispositif « **Développer les pratiques et le réseau** ». Cette demande devra exclusivement s'adresser à un **public féminin** et mettre en avant le plan de développement spécifique pour ce public.

Les notes de cadrage viendront détailler l'ensemble de ces dispositions nouvelles à partir de fin mars. Pour toutes questions, nous vous invitons à prendre l'attache de la mission PSF missionspsf@ffbb.com .

Contact : Matthieu SOUCHOIS

E-mail : missionspsf@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS Directeur Technique National Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX Directeur Général Directeur Technique National	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-03-24 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-PSF2025-INformations Campagne 2025-V1	